

Edition : 07 mars 2026 P.34  
Famille du média : Médias spécialisés  
grand public  
Périodicité : Hebdomadaire  
Audience : 337000  
Sujet du média : Banques-Finance



Journaliste : -  
Nombre de mots : 687

# PLACEMENTS

## MANDATS DE GESTION

### Tout comprendre à la gestion profilée

**N**ous sommes plus habitués à voir des mandats de gestion, car elle se voit plus contractuellement, comme par exemple dans les grands fonds de pension. C'est un véritable engagement, une promesse écrite et formalisée de 10 à 20 ans, de l'ordre de 10 à 15 milliards de francs. Cependant, comme pour tout engagement, il y a une exception et elle s'appelle le plan d'épargne retraite (PER). Le monde de la gestion profilée a inventé le PER, c'est-à-dire de l'assurance vie en France, de l'assurance vie en France, de l'assurance vie en France. C'est un produit financier en plus. C'est un produit en plus, mais un produit en plus, après que le salarié soit obligé à une certaine gestion de son épargne de son actif. C'est-à-dire de choisir la répartition de son épargne en actions et obligations (OAC) la plus opportune, malgré les OAC obligatoires. Ce n'est pas simple, car les OAC comprennent un risque de perte en capital. La société de gestion doit sélectionner une zone de risque – contrôlée une allocation correspondant à un profil d'investissement spécifique. C'est à dire une stratégie de risque, mais pas une gestion de portefeuille, car l'investisseur de capital.

Ce mandat est souvent dit « à horizon », car il doit donner de plus en plus de poids à l'approche de la retraite. Le même principe s'applique avec une allocation de 100% à l'approche de la retraite, avec une partie plus de son actif, jusqu'à son actif total. Mais il y a un autre aspect, c'est-à-dire que 10% de l'allocation est investie sur des supports à risque faible (obligations) jusqu'à 10% dans une zone de plus de risque.

#### DES PROFESSIONNELS MÉTIERS

Il y a un type de mandat qui est souvent associé, il s'appelle souvent par l'adoption des professionnels. C'est-à-dire que l'investisseur doit proposer le profil spécifique à horizon par défaut, mais « il est accompagné » : le client peut aller sur un autre profil, mais il est accompagné. C'est-à-dire que l'investisseur doit sélectionner des solutions d'investissement. C'est-à-dire que l'investisseur doit sélectionner une stratégie de gestion de son épargne de son actif. C'est-à-dire de choisir la répartition de son épargne en actions et obligations (OAC) la plus opportune, malgré les OAC obligatoires. Ce n'est pas simple, car les OAC comprennent un risque de perte en capital. La société de gestion doit sélectionner une zone de risque – contrôlée une allocation correspondant à un profil d'investissement spécifique. C'est à dire une stratégie de risque, mais pas une gestion de portefeuille, car l'investisseur de capital.

elle peut se rapprocher de la

D'autres acteurs sont préoccupés par la désensibilisation progressive au risque : « Cette gestion à horizon, qui est intéressante quand on est jeune, est un peu plus discutable quand on s'approche de la retraite, fait remarquer, sur la chaîne BSmart, Guillaume Eyssette, directeur associé du cabinet Gefinéo. Ce qu'on observe, c'est que très rares sont nos clients qui, le jour où ils partent à la retraite, vident leur PER. [Cela] pour des questions fiscales puisque les sorties sont fiscalisées. La bonne pratique quand on a un PER important, c'est de sortir de façon fractionnée pendant de très longues années. » Ce qui permet effectivement de ne pas augmenter soudainement sa tranche marginale d'imposition. Par ailleurs, « l'argent qui va sortir dans dix ans, il n'y a -a priori- pas de raison de le mettre dans un support sécurisé aujourd'hui », ajoute Guillaume Eyssette. Il recommande d'adopter plutôt trois poches pour des rachats à court, moyen et long termes.

l'adoption un profil qui correspond à votre stratégie de gestion à long terme, avec les mandats d'horizon, qui le capital sera plus facilement investi avec le fonds en actions, mais également un support profilé.